

Recours au Règlement—M. McKinnon

1.	(i) Nombre de fois	(ii) Montants versés aux titulaires des brevets à titre d'indemnités	(iii) Nombre de brevetés qui ont fait appel de l'indemnité versée	(iv) Nombre d'appels gagnés	(v) Montant versé aux demandeurs ayant eu gain de cause
a) 1977	—				
b) 1978	—				
c) 1979	1	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
d) 1980	2	65¢ (par vêtement) 5,820.63	Aucun	Aucun	Aucun
e) 1981	1	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
f) 1982	—				
g) 1983	—				
h) 1984	1	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
i) 1985	1	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
j) 1986	1	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
k) 1987	1	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
2. Non.					

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PÉTITIONS—LA PRÉSENTATION DE FAÇON INEXACTE PAR LES DÉPUTÉS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai déjà invoqué plusieurs fois le Règlement pour la même raison lorsque les députés de l'opposition présentent d'une façon inexacte les pétitions qu'ils déposent dans un vain effort pour augmenter l'intérêt envers leur position. Je pense en particulier à celle que vient de déposer le député de York-Ouest (M. Marchi) qui a dit dans ses remarques qu'une pétition émanant de Victoria contenait plus de 100 signatures. En fait, on n'y trouve que 27 noms.

Des voix: Quelle honte!

M. McKinnon: Je m'interroge aussi sur le fait qu'une pétition datée du 18 août n'ait été déposée qu'un mois plus tard. C'est bizarre. Le député ne semble pas pressé outre mesure de s'occuper des intérêts de certains de mes électeurs.

Je souhaiterais surtout que ces députés cessent d'exagérer le nombre de noms que contiennent les pétitions. Car ils trompent ainsi la Chambre, du moins si on les croit.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. J'ai reçu plus de 100 pétitions, dont un certain nombre de la circonscription du député. Plus précisément, il y en a une provenant de Victoria qui porte plus de 100 signatures. Le député a peut-être raison de dire que la pétition déposée ce matin ne porte que 27 signatures, mais j'en ai une à déposer à la Chambre qui porte clairement plus de 100 signatures d'habitants de la circonscription du député.

J'ai présenté la pétition aujourd'hui parce qu'il convenait mieux de le faire maintenant plutôt qu'au mois d'août lorsque nous discutons du projet de loi C-84. J'ai jugé plus approprié de la déposer au moment où la Chambre étudiait le projet de loi C-55. Ce dernier en était encore à l'étape de l'étude en comité au mois d'août, et nous n'avions pas l'occasion d'en discuter à la Chambre. J'ai jugé qu'il servirait mieux les aspirations de ses électeurs, c'est-à-dire leurs sentiments et leurs vœux, de la présenter au moment où la Chambre consacrait expressément son attention au projet de loi C-55.

Je crois que je n'ai pas rendu un mauvais service à la circonscription du député. J'ai peut-être fait une chose qu'il n'a pas faite, à savoir exprimer sur le parquet de la Chambre des sentiments et des préoccupations que ressentent très réellement les habitants de Victoria. Je n'ai pas d'excuses à faire pour avoir présenté la pétition ce matin.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Victoria (M. McKinnon) a fait une observation très appropriée. Je voudrais signaler à mon ami, le député de York-Ouest (M. Marchi), qu'une pétition est présentée à la Chambre et que le ministre compétent est tenu aux termes du paragraphe 106(8) du Règlement de répondre à chaque pétition qu'il reçoit dans un délai de 45 jours.